Envoyé en préfecture le 27/11/2017
Reçu en préfecture le 27/11/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20171113-D_CC_077_2017-DE

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre préscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoït à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : **077.2017**
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 1
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

077.2017 : Service animation et périscolaire : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens Fédération des MJC pour l'année 2018.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°137.2014 en date du 13.12.2014 : «Service à l'enfance : périscolaire et animation : renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations FDMJC67 et AASBR »,

Envoyé en préfecture le 27/11/2017
Reçu en préfecture le 27/11/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20171113-D_CC_077_2017-DE

Vu la convention d'objectifs et de moyens en cours avec la FDMJC,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale en date du 12.10.2017,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, une abstention, décide :

- **D'autoriser le président à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la FDMJC pour une durée d'un an à compter du 01.01.2018,**
- **Demande au président d'inscrire les crédits nécessaires à la bonne réalisation de la convention au budget de l'exercice 2018,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982
Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE HAGUENAU - WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :